

ACCUEIL SUR LE MULTI- ACCUEIL LES P'TITS LOUPS DE LEON BERNARD

Avantages de la structure

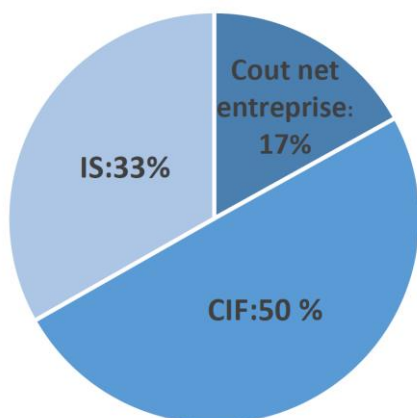
- Ouverture du Multi-Accueil : novembre 1980
- Projet Educatif et Pédagogique qui vise à garantir un accueil individualisé au sein de la collectivité et qui assure le bon développement, le bien-être, le respect et l'épanouissement de chaque enfant
- Plage d'ouverture : 224 jours/an (ouvert pendant les vacances scolaires) – amplitude horaire d'ouverture : 11h30 (7h30 à 19h) du lundi au vendredi.
- Localisation : située en centre ville
- Un seul mode de garde de référence sur toute la journée
- Equipe pédagogique qualifiée et investie
- Nombreux ateliers d'éveils, d'éveils spécifiques et de sorties : Musique, P'tits bilingues, conteuses ; passerelle ; jeux libres ; sorties extérieures qui rythment la journée des enfants
- Une solution à un coût abordable (tarif identique à celui d'une crèche municipale)

Multi-Accueil LES P'TITS LOUPS de LEON BERNARD

Avantages pour l'entreprise

- Démarche de responsabilité sociale et citoyenne
- Levier de performance
- Fidélisation des collaborateurs
- Attractivité plus forte (recrutements facilités, image positive)
- Réductions des coûts cachés : non retour de congé maternité faute de mode d'accueil, absences et retards, turnover...
- Performance accrue des salariés (motivation, engagement, temps de travail optimisé, concentration, qualité de vie au travail)
- Déduction fiscale de 83 %

Combien coûte un berceau d'entreprise ?



Répartition du financement des berceaux d'entreprise

Les entreprises bénéficient d'une défiscalisation à hauteur de 83% de la dépense, décomposée comme suit :

- Le Crédit Impôt Famille (CIF) : permet de déduire 50% des dépenses liées à la réservation de places en crèches pour les salariés.
- L'économie d'impôt sur les sociétés (IS) 33,3% ou 15% (selon le montant des bénéficiaires) : la totalité de la dépense (avant déduction du CIF) est une charge déductible du résultat de la société.

Ainsi le coût final pour l'entreprise revient à moins de 270 € par mois.

80 % du coût pris en charge par l'État.

Le parent salarié paie le même tarif que dans une crèche municipale. Son entreprise complète par une cotisation, mais elle profite d'avantages fiscaux: la cotisation est déductible de l'impôt sur les sociétés (IS) et 50 % de la cotisation brute est remboursable au titre du crédit d'impôt famille (CIF). Au final, plus de 80 % du coût est donc pris en charge par l'État.

Avantages pour les salariés

- Une chance supplémentaire de disposer d'une solution d'accueil pour son enfant
- Une offre d'accueil de qualité : accueil de l'enfant dans un cadre collectif par des professionnels formés au respect des besoins et des rythmes des jeunes enfants
- Un mode de garde fiable
- Une solution à coût abordable (même tarif que dans une crèche municipale)
- Une formule d'accueil adaptée (temps plein, temps partiel, occasionnel)

Multi-Accueil LES P'TITS LOUPS de LEON BERNARD